



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE CESSIION DU DROIT
D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE INTITULE
"PHILEMOI LES SCULPTEURS DE SONS" PAR
L'ASSOCIATION POUR MA POMME A LA SALLE
DES ACADEMICIENS DE COEUR DE VILLE LE
SAMEDI 13 NOVEMBRE 2021 DE 14H A 18H**

**DÉCISION N° DM-21-337
EN DATE DU 12 OCTOBRE 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

CONSIDÉRANT la programmation des animations du réseau des bibliothèques destinées au public dans le cadre de la saison 2021-2022,

CONSIDÉRANT la proposition de spectacle incluant la mise à disposition d'une exposition sonore interactive de l'association POUR MA POMME représentée par Madame Hélène FOURMY, en sa qualité de Présidente, dont le siège social est situé à Le Fresne – 49320 BLAISON-GOHIER, le samedi 13 novembre de 14h à 18h à la salle des Académiciens de Cœur de Ville.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'association POUR MA POMME représentée par Madame Hélène FOURMY, en sa qualité de Présidente, dont le siège social est situé à Le Fresne – 49320 BLAISON-GOHIER, un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle intitulé « Philemoi Les sculpteurs de sons », le samedi 13 novembre 2021 de 14h à 18h à la salle des Académiciens de Cœur de Ville dont le coût est fixé à deux mille euros (2000,00 € T.T.C.) les trois représentations, incluant la mise à disposition d'une exposition sonore interactive ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20211012-lmc1H8924H1-AR Date de réception en Préfecture : 12/10/2021 Date de Publication : 12/10/2021

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20211012-lmc1H8924H1-AR
Date de réception en Préfecture : 12/10/2021
Date de Publication : 12/10/2021